

DICRIM – DOCUMENT D'INFORMATION À CONSERVER

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Livry-Gargan

Quels sont-ils et comment s'en protéger ?



Édition 2024



# S'informer pour se protéger

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle concerne quatre niveaux de responsabilité :

- Le préfet
- Le maire
- Le propriétaire en tant que gestionnaire
- Le vendeur ou le bailleur

Ainsi, le maire, via ce document nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'inscrit dans une démarche d'information préventive qui consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail ou de vacances.

Le DICRIM est un document élaboré conjointement avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Il s'agit d'un document qui répond à la dotation récente d'un PCS sur notre commune.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des informations qui sont données dans cette brochure et de bien veiller à les conserver précieusement.

Le Maire

Pierre-Yves MARTIN



# Sommaire

S'informer pour se protéger.....	2
Qu'est-ce qu'un PCS ?.....	4
Qu'est-ce qu'un risque majeur ? .....	5
Les risques naturels.....	5
Inondation.....	6
Séisme.....	8
Mouvements de terrain.....	10
Tempêtes, vents forts, orages.....	12
Canicule.....	12
Neige, verglas, grand froid.....	13
Les risques technologiques.....	15
Transport de matières dangereuses.....	15
Industriel.....	17
Engin de guerre.....	19
Les risques particuliers.....	20
Attentat.....	20
Sanitaire.....	21
Rupture d'approvisionnement alimentaire.....	22
L'information acquéreur locataire (IAL).....	23
Comment bien se préparer ?.....	24
Comment suis-je alerté ?.....	25
Informations utiles.....	26

# Qu'est-ce qu'un PCS ?

Le document, mis en place par la commune synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en œuvre face à une situation d'urgence entraînée par un évènement grave survenu sur la commune.

Il peut être déclenché par le maire ou par la personne déléguée lorsque le maire ne peut assumer son rôle.

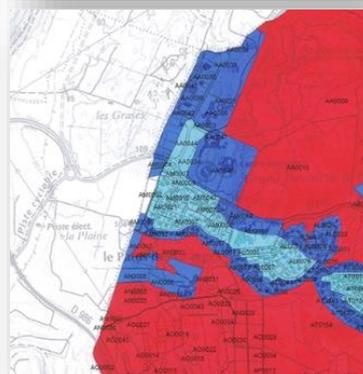
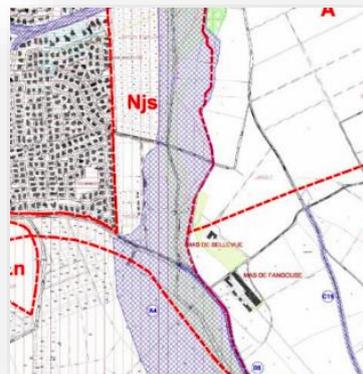
Le PCS s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en œuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sûreté.

## Les autres documents à connaître :

**Le PPRI** : Le Plan de Prévention du Risque Inondation est une politique de gestion du risque d'inondation qui s'appuie sur une réglementation de l'occupation du sol qui permet de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable.

**Le PLU** : Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles spécifiques à respecter en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

**Les PAPI** : Il existe des Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations dans lesquels de nombreux territoires sont engagés. Ils consistent à développer une politique de gestion globale du risque à l'échelle du Bassin Versant pour la protection des biens et des personnes.



# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le DICRIM est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune. Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) encadre les actions communales de sauvegarde en cas de survenue d'un évènement dommageable.

Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un évènement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels et des impacts sur l'environnement.



## Quelques définitions :

**ALÉA** : Possibilité de survenance d'un phénomène ou évènement dangereux, d'origine naturelle ou technologique susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.

**ENJEUX** : Personnes, biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.

**RISQUES** : Confrontation dans un même lieu géographique d'un aléa avec des enjeux.

“ Le risque résulte de la confrontation  
d'un aléa avec des enjeux. ”



# Les risques naturels

## Inondation

Une inondation est un phénomène hydro-climatique. Il s'agit d'une montée des eaux rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. Les inondations sont de plusieurs types: débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement, torrentielle et de plaine.

### Dans le département :

Le département de Seine-Saint-Denis est soumis aux inondations par débordement de cours d'eau, par remontée de nappes ainsi que par ruissellement pluvial par la présence de la Marne et de la Seine. La période la plus risquée s'étend de novembre à mai. Afin de prévenir ce risque, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été mis en place afin de réduire les risques d'inondations sur le territoire francilien.

### Sur la commune :

La commune peut être touchée par les remontées de nappes phréatiques et le ruissellement pluvial. De nombreux événements ont marqué ce territoire, avec un total de 13 arrêtés de Catastrophes Naturelles inondations et/ou coulées de boue, dont le dernier date de juillet 2021. Cela montre la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation malgré l'absence de cours d'eau.

### Les mesures mises en œuvre :

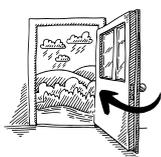
La commune de Quelque part est couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de 2014 qui règlemente l'utilisation des sols dans les zones à risque.

### Historique CatNat :

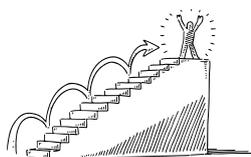
1983 (3), 1990, 1995, 1999, 2001, 2007, 2009, 2013, 2021 (3).



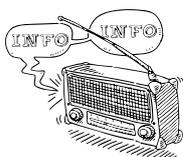
## LES BONS RÉFLEXES



EMPÊCHER LES  
ENTRÉES D'EAU



GAGNER LES  
HAUTEURS



S'INFORMER



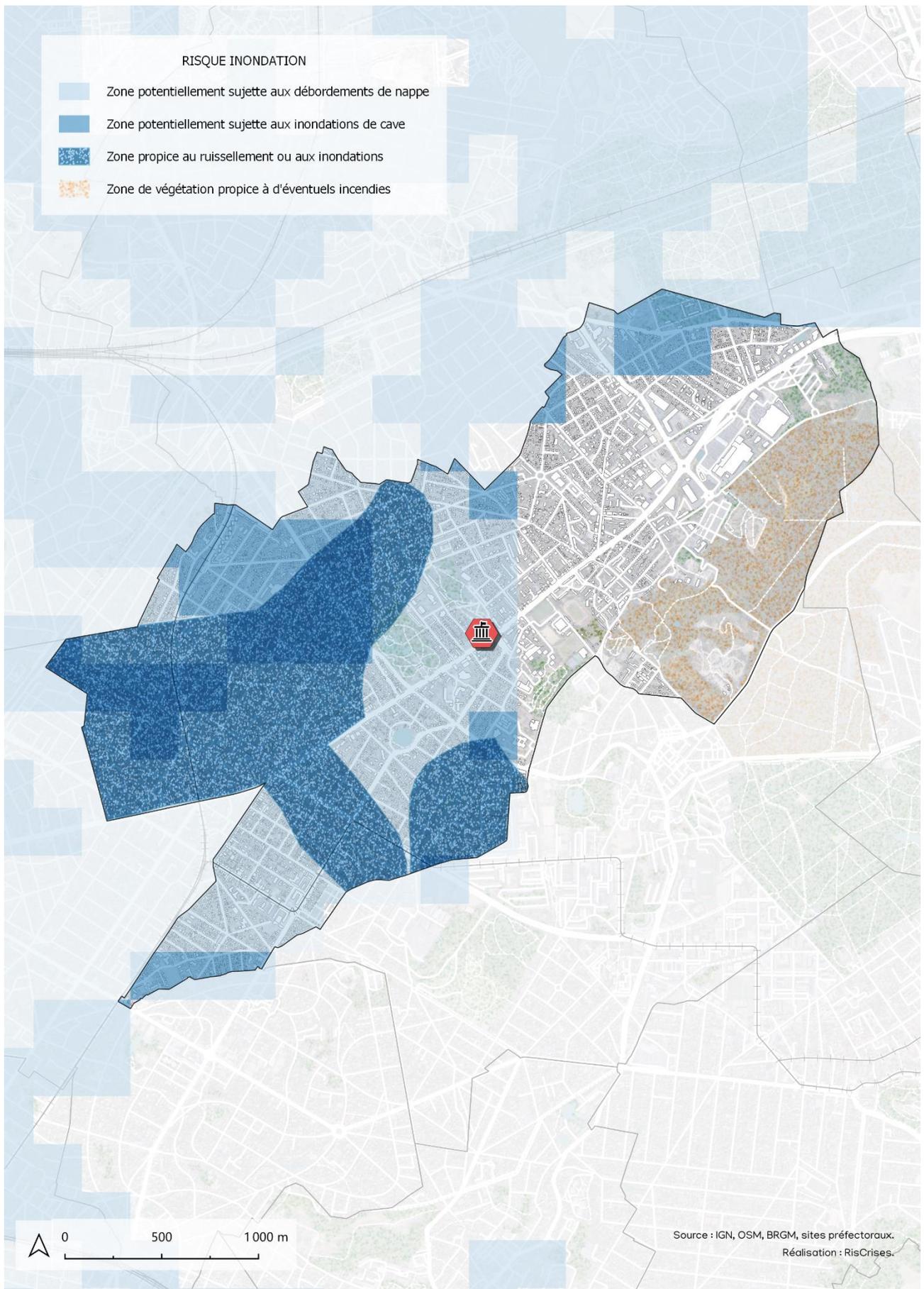
COUPER LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES  
ENFANTS À L'ÉCOLE



LIMITER LES  
DÉPLACEMENTS



Carte du risque d'inondation

# Séisme

Un séisme se produit lorsque la croûte terrestre vient à rompre et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme d'ondes qui provoquent des vibrations dans le sol. C'est un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être dévastateurs en fonction de leur résistance. Les dégâts sont mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des effets de site.

## Dans le département :

Le département de Seine-Saint-Denis est situé en zone de sismicité 1/5, ce qui correspond au niveau très faible. Par conséquent, le département n'est pas soumis aux réglementations parasismiques.



## LES BONS RÉFLEXES



S'ÉLOIGNER DES ZONES DE DANGER ET DES FAÇADES



S'ABRITER SOUS UN MEUBLE SOLIDE À L'INTÉRIEUR



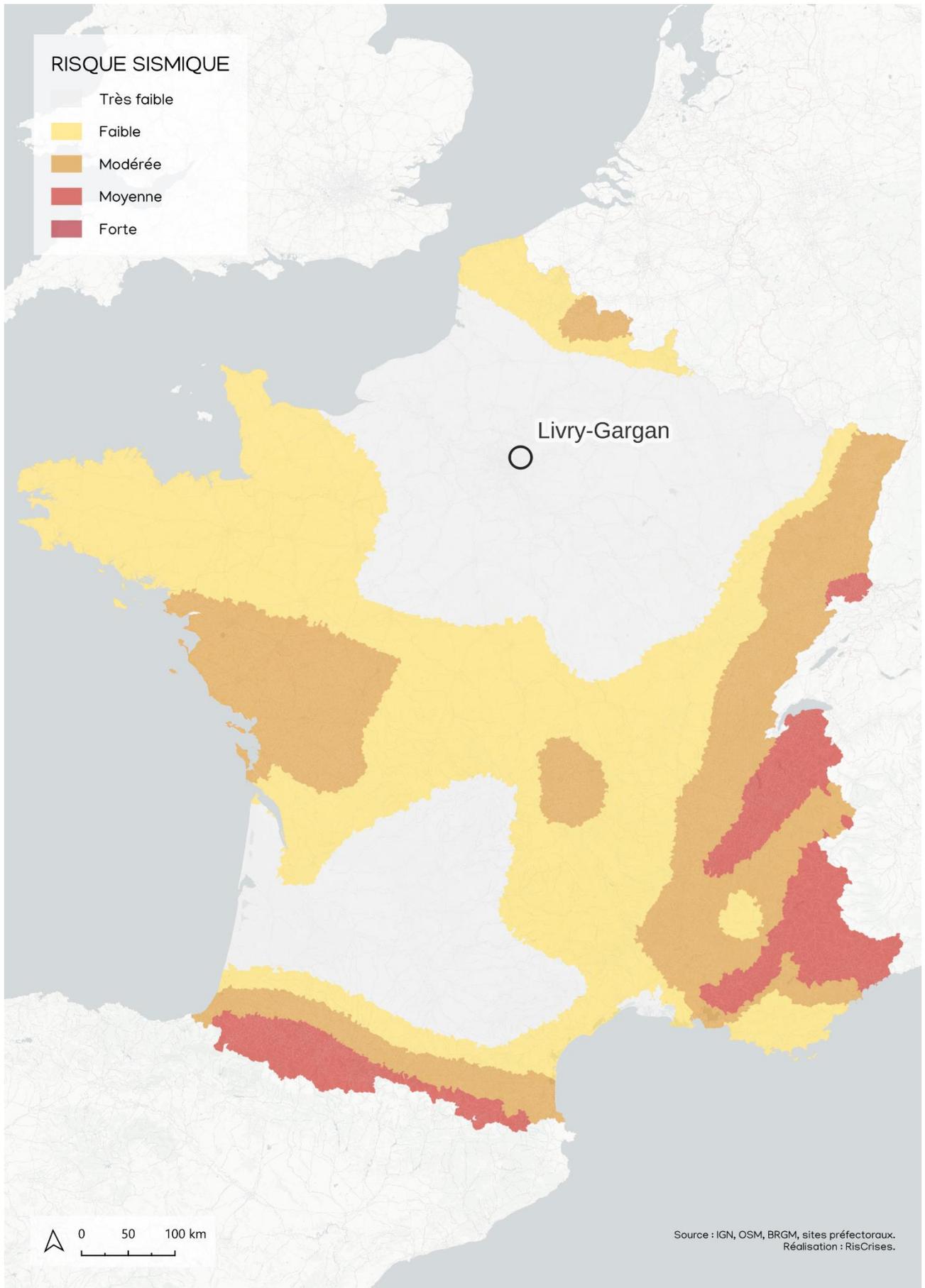
COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



S'ÉLOIGNER DES LIGNES ÉLECTRIQUES, PYLONS ET ARBRES À TERRE



Carte du risque sismique

## Mouvements de terrain

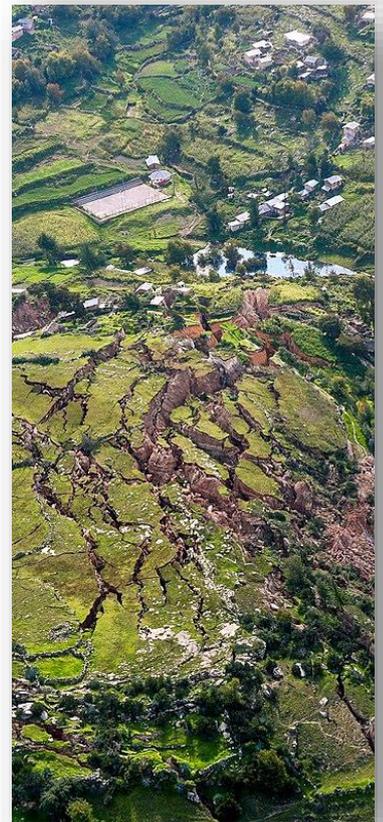
Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Ils regroupent les affaissements, les effondrements, les chutes de pierres, les éboulements, les glissements de terrain et les retraits-gonflements

### Dans le département :

Le département de Seine-Saint-Denis est exposé au risque de mouvement de terrain. Des mouvements à cinétique lente, tels que le risque de Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) ou bien à cinétique rapide, tels que les affaissements et/ou effondrements de cavités souterraines, sont présents sur l'ensemble du territoire.

### Sur la commune :

Livry-Gargan est principalement exposée au risque de retrait-gonflement des argiles (RGA). La commune a déjà subi les conséquences de cet aléa, avec un total de 8 arrêtés de Catastrophe Naturelle. Bien que sa cinétique soit lente, cet aléa peut, avec le temps, rendre des maisons inhabitables. D'autre part, la présence potentielle de cavités souterraines liées aux anciennes carrières situées Nord-Est de la commune peuvent mener à des affaissements et/ou des effondrements.



## LES BONS RÉFLEXES



S'ÉLOIGNER DES  
ZONES DE DANGER



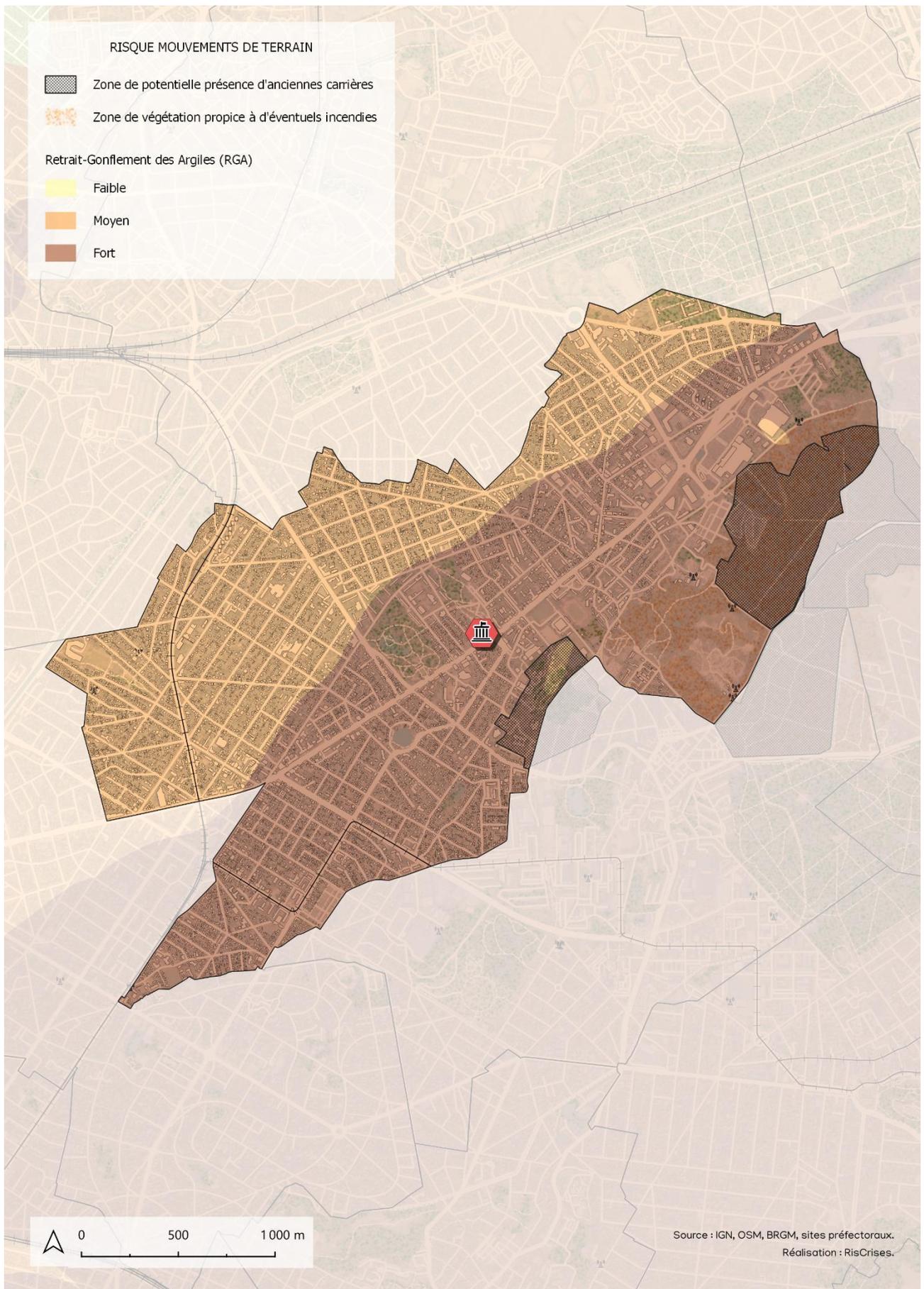
NE PAS REVENIR  
SUR SES PAS



S'ÉLOIGNER DES LIGNES ÉLECTRIQUES,  
PYLONES ET ARBRES À TERRE



LAISSER LES ENFANTS  
À L'ÉCOLE



Carte du risque mouvements de terrain

## Tempêtes, vents forts, orages

Les vents violents sont des vents dont la vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafales à l'intérieur des terres.

Un orage est un phénomène météorologique pendant lequel se produisent des décharges électriques, les éclairs, entre les nuages et le sol ou à l'intérieur des nuages. Il est souvent accompagné d'autres phénomènes comme des rafales de vent, des pluies intenses, ou encore de la grêle. Les risques sont l'électrisation ou l'électrocution, les incendies ou la chute d'objets.

### Dans le département :

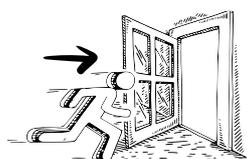
Le département est sujet au risque tempête comme de nombreux départements en France. Les 25 et 26 décembre 1999, la tempête Lothar a balayé le nord du pays avec des rafales souvent supérieures à 140 km/h. Des rafales de 173 km/h ont également été observées à Saint-Brieuc et Orly, et de 169 km/h à Paris.

### Sur la commune :

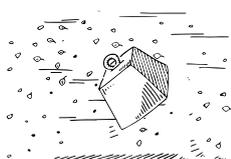
La commune de Livry-Gargan est soumise à ce risque et peut faire l'objet de vents exceptionnels tout au long de l'année.



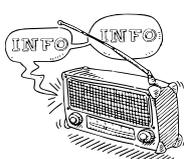
## LES BONS RÉFLEXES



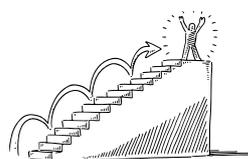
SE METTRE À L'ABRI



RENTREZ LES OBJETS  
POUVANT S'ÉVOUER



S'INFORMER



GAGNER LES  
HAUTEURS EN CAS DE  
RUISSELLEMENT



LIMITER LES  
DÉPLACEMENTS



S'ÉLOIGNER DES LIGNES  
ÉLECTRIQUES, PYLONES ET  
ARBRES À TERRE

# Canicule

La canicule est caractérisée par des températures élevées de jour comme de nuit, et par sa durée. La zone de danger n'est pas délimitable mais dans les îlots de chaleur urbains, les températures peuvent augmenter encore plus significativement. Les personnes à risque sont celles dont la perception du chaud ou de la soif diminue (personnes âgées, en bas âge, vulnérables), les personnes à mobilité réduite, les personnes sans domicile fixe et les travailleurs ayant une activité à l'extérieur.

Le risque de canicule est suivi par Météo-France qui renseigne les précautions à prendre pour se protéger.

## Dans le département :

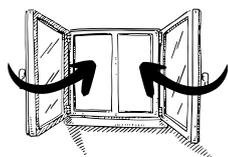
La canicule est un phénomène de plus en plus fréquent et surtout de plus en plus étalé à l'échelle nationale. Les régions du nord étaient jusqu'alors moins concernées par ce risque, mais les canicules des dernières années sont témoins de l'augmentation de ce phénomène sur tout le territoire national.

## Sur la commune :

Du fait de sa densité d'urbanisation, la population de la commune de Livry-Gargan est susceptible de ressentir davantage les effets de la canicules (îlots de chaleur et manque de végétation, densité de population).



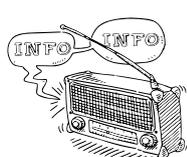
## LES BONS RÉFLEXES



MAINTENIR SON LOGEMENT FRAIS, FERMER LES VOLETS



NE PAS SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES



S'INFORMER



PRENDRE DES NOUVELLES DES PERSONNES VULNÉRABLES



SE RAFraîCHIR ET S'HYDRATER RÉGULIÈREMENT



LIMITER LES EFFORTS PHYSIQUES

## Neige, verglas, grand froid

Le verglas, mince couche de glace naturelle qui se forme sur un sol au-dessous de 0°C, peut s'avérer dangereux pour les populations et notamment celles qui empruntent les axes routiers.

Le grand froid se définit d'abord par les températures : niveau constaté mais aussi ressenti compte tenu du vent et de la durée. Il intègre éventuellement la présence de neige (épaisseur, nombre d'épisodes, nature de la couverture neige ou glace). Ces épisodes de grand froid sont également caractérisés par l'étendue géographique. Pour prévenir les populations vulnérables face à cet aléa, le plan de gestion « Grand Froid » peut être mis en place. Il se base sur la vigilance météorologique et sur les températures diurnes ressenties. Il comporte un niveau de veille saisonnière allant du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

### Dans le département :

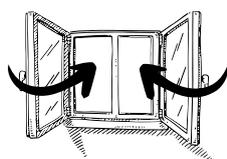
Le risque de neige et de grand froid est un phénomène qui se présente davantage lors de la période hivernale. Le département du Seine-Saint-Denis, compte-tenu de sa situation géographique, est susceptible de subir ces épisodes chaque hiver.

### Sur la commune :

La commune de Livry-Gargan est soumise au risque de neige, verglas et grand froid. Les épisodes de grand froid peuvent arriver avec une intensité aussi importante que les épisodes de canicule lors des périodes estivales. Lors de forts épisodes neigeux, il est conseillé de rester chez soi.



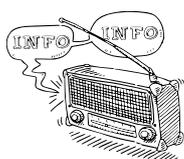
## LES BONS RÉFLEXES



FERMER LES PORTES ET  
LES FÉNÊTRES



LIMITER LES  
DÉPLACEMENTS



S'INFORMER



PRENDRE DES NOUVELLES  
DES PERSONNES  
VULNÉRABLES



S'ÉLOIGNER DES LIGNES  
ÉLECTRIQUES, PYLÔNES ET  
ARBRES À TERRE

# Les risques technologiques

## Transport de matières dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD.) survient lors d'un accident se produisant sur voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne. On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuages toxiques.

### Dans le département :

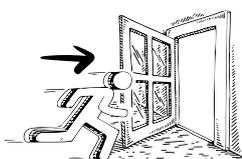
Le Département de Seine-Saint-Denis est fortement exposé au risque de transport de matières dangereuses. Cela s'explique par la présence de routes nationales et départementales sur lesquelles sont transportées ces substances, mais aussi par le transport fluvial et ferroviaire. De plus, des canalisations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques sont présentes sur l'ensemble du territoire départemental. Ces axes de transport exposent les biens et les personnes situés jusqu'à 350 mètres de ces derniers.

### Sur la commune :

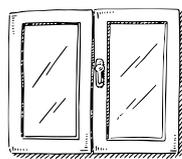
La commune est traversée par les routes nationales N3 et N403, les routes départementales D970, D116 et D44. De plus, des canalisations souterraines de gaz, de produits chimiques et d'hydrocarbures ainsi que la présence de voies ferrées exposent d'autant plus la commune au risque TMD. Le risque de transport de matières dangereuses par voie fluviale n'est pas directement présent sur la commune, mais elle peut en être impactée, avec le canal de l'Ourcq qui passe au Nord.



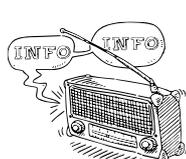
## LES BONS RÉFLEXES



SE CONFINER DANS  
UN BÂTIMENT



CALFEUTRER LES AÉRATIONS,  
COUPER LA CLIM ET LA  
VENTILATION



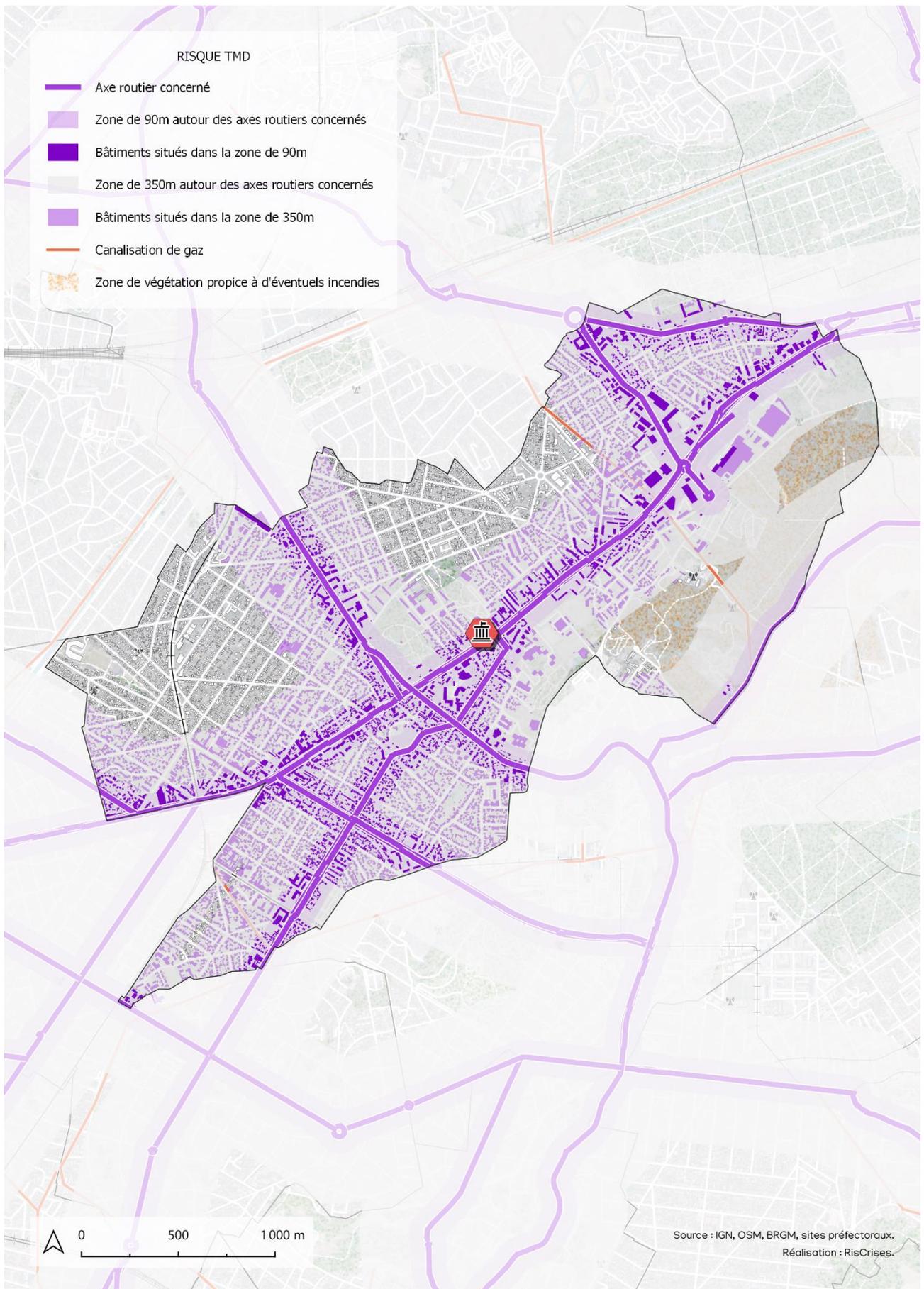
S'INFORMER



COUPER LE GAZ  
ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS  
À L'ÉCOLE



Carte du risque TMD

## Industriel

Le risque industriel est un évènement qui se produit sur un site industriel. Ce type de risque se manifeste de plusieurs façons : il y a les effets thermiques, liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion. Les effets mécaniques liés à une surpression qui est le résultat d'une onde de choc provoquée par une explosion. Les effets toxiques, dont la dispersion dans l'air ou l'eau d'une substance chimique ou toxique.

### Dans le département :

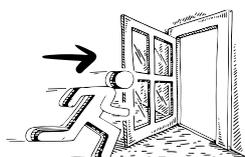
Le territoire départemental est exposé au risque industriel. En effet, il compte 76 établissements comprenant des installations classées sous régime d'autorisation présentant de graves risques pour l'environnement et 105 établissements classés sous régime d'enregistrement, mais aussi un total de 6 sites SEVESO seuil bas, dont 5 font l'objet d'un Plan d'Opération Interne (POI). D'autre part, la gare de triage Drancy-Le-Bourget est considérée comme un établissement particulier dû à son trafic important de transport de matières dangereuses et possède donc un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

### Sur la commune :

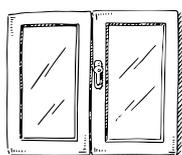
La commune possède un total de 21 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ce qui l'expose au risque industriel. Néanmoins, aucun site SEVESO ne se situe sur Livry-Gargan.



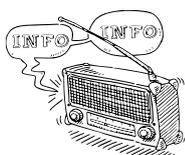
## LES BONS RÉFLEXES



RENTREZ DANS UN  
BÂTIMENT



CALFEUTRER LES AÉRATIONS,  
ARRÊTER LA CLIM ET LA  
VENTILATION



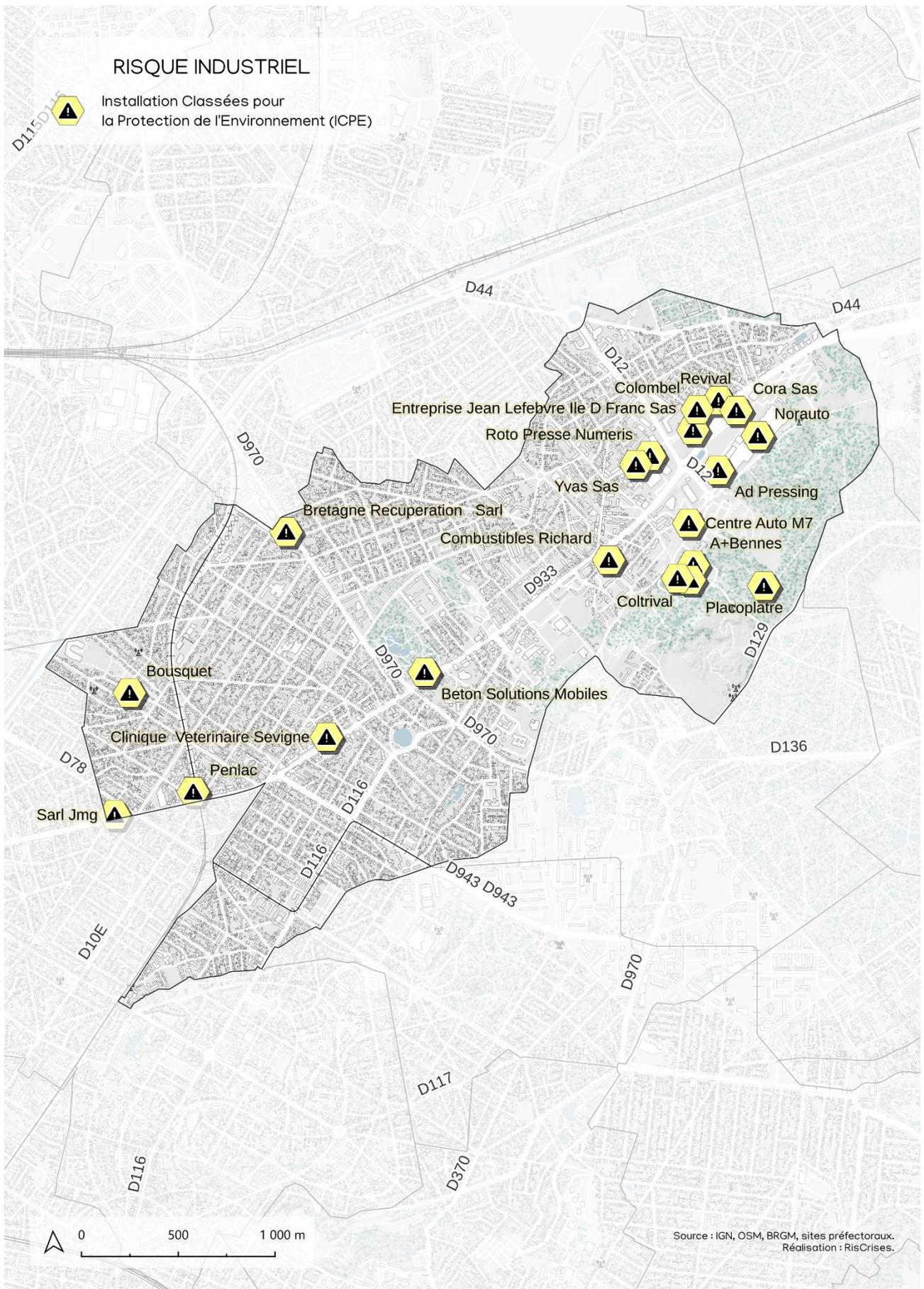
S'INFORMER



COUPER LE GAZ  
ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS  
À L'ÉCOLE



Carte du risque industriel

## Engin de guerre

Le risque engin de guerre est un risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manœuvre d'une ancienne munition de guerre (obus, mines...). Il peut être provoqué par la découverte de l'engin ou par un choc lié à des travaux.

Ces engins présentent un danger mortel pour ceux qui les manipulent car ils sont anciens et altérés et donc instables. Le risque se manifeste de plusieurs manières : l'explosion, liée à une manipulation, un choc, ou à un contact avec la chaleur. L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact. La dispersion de gaz toxiques, liée aux armes chimiques utilisées pendant la guerre.

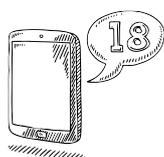
### Dans le département :

Pendant les deux guerres mondiales, Paris et ses environs ont été des cibles importantes pour les bombardements. Le risque de tomber sur des munitions restantes dans le sol est alors présent et nécessite de passer des messages de prévention afin de limiter les risques en cas de découverte.

La commune de Livry-Gargan peut ainsi être concernée.



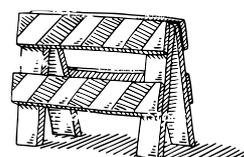
## LES BONS RÉFLEXES



ALERTER LES FORCES DE SECOURS (17  
OU 18) ET LA MAIRIE



NE PAS LE TOUCHER NI LE  
MANIPULER



BALISER L'EMPLACEMENT

# Les risques particuliers



## Attentat

Le terrorisme est complexe. Il ne cesse d'évoluer dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui ne se limite pas aux frontières et qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyberattaque, attentat à l'explosif, pathogène, etc.).

La France est soumise à cette menace dont les impacts touchent autant le territoire que les citoyens. Malgré des progrès importants dans la lutte anti-terroriste conduite depuis des années et sur plusieurs échelles, la menace reste persistante.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'État met en place des actions pour assurer la sécurité du pays. Le plan Vigipirate en fait partie. Il permet d'instaurer un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

### Les compétences de la commune face à un attentat :

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires. Par ailleurs, le maire dispose du pouvoir de police administrative et peut ouvrir une cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

### Le plan Vigipirate :

#### > VIGILANCE :

- + Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu.
- + Nombreuses mesures permanentes de sécurité.

#### > SÉCURITÉ RENFORCÉE :

- + Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.
- + Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.
- + Pas de limite de temps définie.

#### > URGENCE ATTENTAT :

- + Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.
- + Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de surattentat.
- + Mesures exceptionnelles d'alerte de la population. Durée limitée à la gestion de crises.



# Sanitaire

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale, COVID-19...).

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 ces dernières années ont rappelé l'importance de prévenir la propagation d'un virus.

Les crises sanitaires peuvent par ailleurs être provoquées à la suite d'une catastrophe d'un autre type (naturel, technologique, terrorisme, etc.). Par exemple, les attentats du 11 septembre 2001 à New-York ont provoqué une crise sanitaire relevant de nombreuses pathologies après que la population ait été contaminée par les poussières toxiques dégagées lors de la chute des tours jumelles.

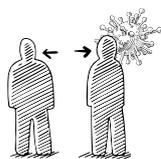
La gravité du risque et sa fréquence dans une population sont fonction de la longueur et de l'intensité de l'exposition. Elle justifie l'établissement de normes réglementaires.



## LES BONS RÉFLEXES



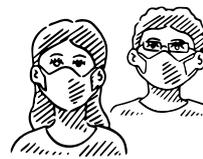
**SE LAVER LES MAINS  
RÉGULIÈREMENT**



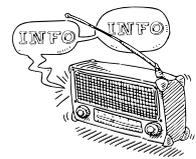
**ÉVITER LE CONTACT AVEC  
DES PERSONNES MALADES**



**UTILISER DES MOUCHOIRS  
À USAGE UNIQUE**



**PORTER UN MASQUE SI  
NÉCESSAIRE**



**S'INFORMER**

## Rupture d'approvisionnement alimentaire

Le risque rupture d'approvisionnement alimentaire pourrait survenir en cas de crise sanitaire, d'une cyberattaque sur les chaînes logistiques, d'un conflit social, d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, etc. Il se caractérise par un dysfonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire existante. De plus, ce risque peut engendrer des complications médicales, notamment chez les personnes plus vulnérables (fragiles, âgées, en situation de handicap, sous traitement médicamenteux, etc.).

La sensibilisation de la population, des services de la collectivité et des services de secours est une première étape de lutte contre le risque de rupture d'approvisionnement à l'échelle du territoire communal.

La réduction du risque d'approvisionnement alimentaire est favorisée par une gestion en amont d'une potentielle situation de crise. Quelques conseils peuvent permettre de réduire ce risque : constituer des stocks en denrées non périssables et en eau pour subvenir aux besoins du ménage pendant une durée d'au moins une semaine, envisager des solutions alternatives (potagers, jardins partagés, etc.) et créer un maillage local d'acteurs engagés pour la résilience communale. En cas de crise, il sera important de se tenir informé des actions de la municipalité et de participer à sa résilience en fonction de ses moyens disponibles. Après chaque crise, rétablir le stock conseillé sera essentiel.



### LES BONS RÉFLEXES



LIMITER SES ACHATS AU STRICT  
MINIMUM



VEILLER À AVOIR UN STOCK DE  
DENRÉES NON PÉRISSABLES



CULTIVER UN POTAGER SI  
POSSIBLE

# L'information acquéreur locataire (IAL)

Par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son article 77, codifié L 125-5 du code de l'environnement, tout vendeur ou bailleur a obligation d'informer un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Ainsi, une double obligation s'impose au vendeur ou bailleur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006 :

- Une première obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant le bien immobilier,
- Une deuxième obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté tout ou une partie de l'immeuble concerné.

L'état des risques doit être joint à la promesse de vente et à l'acte de vente, et dans le cas des locations, à tout contrat écrit de location.

## Personnes concernées :

Les vendeurs ou bailleurs : personnes morales ou physiques de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'État ou leurs établissements publics.

## Biens concernés :

Tout bien immobilier, bâti ou non, quel que soit son usage, situé dans des zones concernées par un état de risque et qui est à la charge des vendeurs et bailleurs.

## À déclarer :

Le vendeur ou le bailleur, doit déclarer les sinistres sur le bien qui ont fait l'objet d'un état de catastrophe naturelle ou technologique dont il est lui-même informé.

## Remplir l'état des risques :

Le vendeur ou le bailleur, peut librement aller consulter à la mairie, en sous-préfecture ou en préfecture un dossier contenant toutes informations nécessaires pour compléter l'état des risques.

## Délai de validité :

L'état des risques signé est valable 6 mois. Si un délai plus long s'écoule entre la promesse et la vente effective, un nouvel état des risques devra être joint à l'acte de vente.

# Comment bien se préparer ?

## Élaborer son Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) :

Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté) permet d'aller plus loin dans la préparation et la capacité de réponse face à un évènement.

Chacun peut organiser des tâches à accomplir liées à chaque risque qu'il pourrait rencontrer. Il s'agit de prévoir les risques, gérer la crise et accélérer le retour à la normale pour son cercle proche.

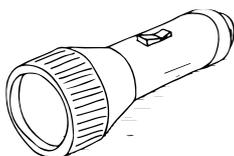
Ce document est complémentaire aux démarches de prévention et d'information à la population, établies lors de la création d'un PCS et du DICRIM. Il est possible d'obtenir ce document à la mairie.

## Élaborer son kit de sécurité :

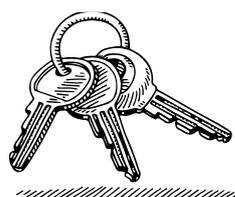
Lors d'une crise, il faut se tenir prêt à faire face en se confinant ou en évacuant et en préparant son « kit de sécurité » :



PHOTOCOPIE DES PAPIERS  
D'IDENTITÉ



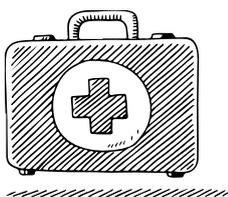
LAMPE TORCHE



DOUBLE DES CLÉS DE MAISON ET  
DE VOITURE



ARGENT LIQUIDE



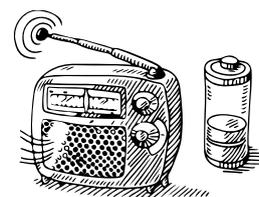
TROUSSE DE SECOURS



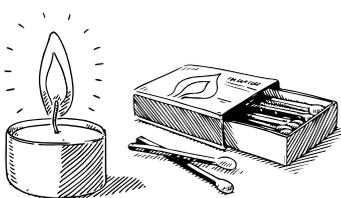
NOURRITURE



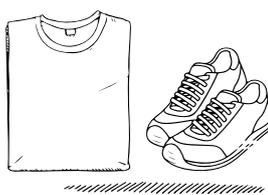
EAU



RADIO ET PILES DE RECHANGE



BOUGIES ET ALLUMETTES



VÊTEMENTS ET CHAUSSURES  
DE RECHANGE



CE DICRIM

# Comment suis-je alerté ?

Sur la commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte.

## Alerte par sirène :

La commune est équipée du Réseau National d'Alerte Radio (RENAR) permettant d'alerter la population en fonction de l'évolution des événements. Cette sirène est déclenchée au niveau de la Préfecture.

## Tocsin :

Le tocsin de l'église peut retentir à des heures inhabituelles. Il sonnera alors pendant plusieurs minutes afin de prévenir d'un événement sur la commune.

## Le site internet et les réseaux sociaux :

Le site internet peut servir à diffuser les messages d'alerte ainsi que la conduite à tenir.

## Les élus de quartier :

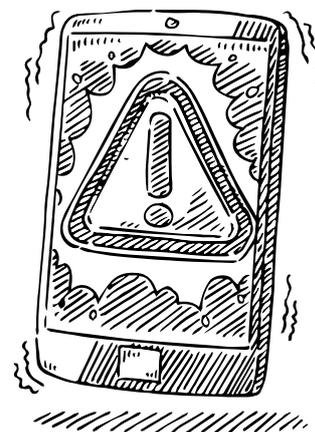
Les élus de quartier peuvent être désignés pour transmettre des informations à la population.

## Panneau d'affichage numérique :

Les panneaux d'affichage numériques permettent de diffuser un message instantané. Ils permettent surtout d'alerter les usagers de la route.

## Voisins vigilants :

Les voisins vigilants peuvent alerter la mairie en cas d'événement inhabituel.



# Informations utiles

Cette plaquette d'information est disponible à la mairie et sur le site internet de la ville.

## Les sites utiles :

Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/21801/176436/file/DDRM%20de%20la%20Seine-Saint-Denis-min.pdf>

Informations météorologiques : <https://meteofrance.com/> & <https://vigilance.meteofrance.fr/>

Portail de la prévention des risques majeurs : <https://www.gouvernement.fr/risques>

Mieux connaître les risques sur le territoire : <https://www.georisques.gouv.fr/>

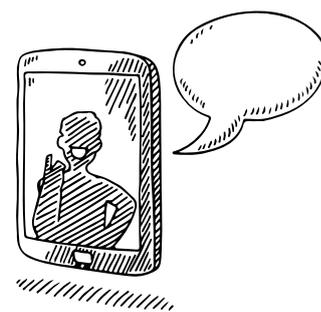
Information nationale sur les crues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Info route : [https://www.viamichelin.fr/cartes-plans/trafic/france/ile\\_de\\_france/seine\\_saint\\_denis/livry\\_gargan-93190](https://www.viamichelin.fr/cartes-plans/trafic/france/ile_de_france/seine_saint_denis/livry_gargan-93190)

Institut Français de formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME) : <https://iffo-rme.fr/>

## Les numéros d'urgence :

- + Numéro d'urgence européen : **112**
- + Numéro d'urgence pour personnes malentendantes et sourdes : **114**
- + Pompiers : **18**
- + Samu : **15**
- + Police ou gendarmerie : **17**
- + Fréquence radio : **105.5**

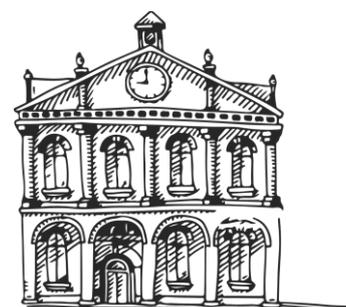


## La mairie :

Adresse : 3 Pl. François Mitterrand, 93 190 Livry-Gargan

Site internet : <https://www.livry-gargan.fr/>

Numéro : 01 41 70 88 00





Rédaction : RisCrises

Relecture : Livry-Gargan, RisCrises

Édition 2024

